

Habitants de Les ESSARTS-lès-SÉZANNE, LA NOUE, MŒURS-VERDEY, LACHY, CHAMPGUYON, GAULT-SOIGNY, CHARLEVILLE, BOUCHY ST GENEST, ESCARDES, ESSARTS LE VICOMTE, NESLE LA REPOSTE ...

URGENT

PROJET DE MÉTHANISATION OUVERTURE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Nous devons faire entendre notre voix de toute urgence :

Le dossier a été déposé le 23 octobre à la Préfecture, dans la plus grande discrétion. Et cette omerta, comme d'habitude, nous laisse donc très peu de temps pour contrer ce projet.

Le Préfet, en réponse, ouvre une consultation publique qui devrait se tenir du :

14 décembre 2020 au 12 janvier 2021.

1 mois seulement, et de plus, en pleine période de Noël, et en période de semi-confinement

Nous devons sans faute nous manifester.

Notre seule action possible, d'après la DREAL, est **d'étudier le dossier** : sur le site de la Préfecture de la Marne, rechercher « BIOMARNE Enregistrement ». (*On peut vous l'envoyer en version zip, si besoin, car il est momentanément indisponible*). Ensuite, **chacun, individuellement, doit transmettre remarques, craintes et opposition** à ce projet lors de la consultation publique. Donner nom et adresse locale est préférable.

C'est notre **unique possibilité légale** de contrer l'implantation de cette énorme usine à l'épicentre de nos villages. **Faites absolument connaître votre avis aux autorités.**

- **Soit en déposant par écrit ses remarques en mairie** des Essarts-lès-Sézanne (aux heures de permanence le lundi de 17h à 19h). En faire une copie, à déposer à ADENOS, 19 grande rue Les Essarts lès Sézanne.
- **Soit adresser ses observations au préfet par lettre** à l'adresse suivante : Direction Départementale des Territoires – SEEPR – Cellule Procédures Environnementales – 40, Boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex
- **Soit par voie électronique** à : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

C'est le seul moyen, dont chacun de nous dispose, pour faire savoir que nous ne voulons pas subir les nuisances d'une telle usine, elle qui permettrait de ne créer en fait qu'un seul ou deux postes de travail ! Près de **700 citoyens importunés** à moins de 2,5 km pour si peu !

Sachant que, dans le cas d'usines de ce type, une fois construites, les exemples ne manquent pas qui mettent en évidence les problèmes possibles, et les difficultés et la lenteur des démarches, voire l'impossibilité, pour faire stopper lesdites nuisances.

Nous serons tous aux premières loges.

Nous serons **tous impactés** par les contraintes, les dangers ou les désagréments de cette **usine de méthanisation utilisant 99,8 tonnes par jour soit 36 500 tonnes à l'année et produisant environ 33 000 tonnes de digestat à épandre et en plus du méthane, au moment où on décide de supprimer le chauffage au gaz pour cause de pollution !!!**

...
Avec épandage sur les 18 communes de Les-Essarts-Lès-Sézanne, Bergères-sous-Montmirail, Boissy-le-Repos, Bouchy-Saint-Genest, Broyes, Charleville, Escardes, Esternay, Lachy, La Villeneuve-lès-Charleville, Le Gault-Soigny, Les Essarts-le-Vicomte, Mécringes, Mœurs-Verdey, Morsains, Nesle-la-Reposte, La Noue et Champguyon.

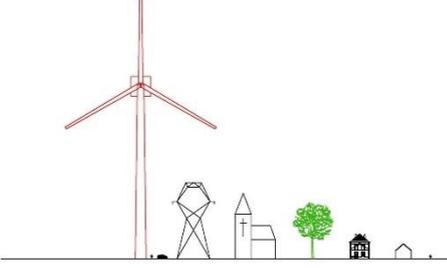
Son implantation ne pouvait être plus mal choisie.

Les maisons les plus proches sont à 600 m (Le Gué Barré et le CHATELOT), et une partie de LA NOUE VILLAGE (à peine plus d'un km), L'HERMITE. Mais tous ceux qui habitent Les ESSARTS et LA NOUE, à 2,5 km autour de l'usine, ce sont les **700 citoyens** déjà cités, qui seront tout particulièrement impactés. **Quel non-sens !**

En cas de réalisation, nous supporterions tous :

- **Les odeurs** des produits stockés (*voir les témoignages de riverains sur notre site pour mesurer les risques*) qui importuneront indifféremment les riverains selon l'orientation des vents. Mais **l'épandage est odorant** lui aussi. **Tout le monde sera servi**. Il faut savoir que les « émanations » dépendent en premier lieu des apports (les intrants) qui servent à « nourrir » la machine. Or, nous sommes prévenus, et le dossier est clair sur ce point : Intrants agricoles mais aussi « **effluents d'élevage, fumiers, boues de papeteries, restes d'industrie de produits laitiers ou agro-alimentaire ou de sucrerie** ».
- **Le passage des véhicules** : le dossier annonce **2500 rotations, c'est à dire 5000 passages de véhicules** (tracteurs, camions) sur des routes trop étroites, déjà en état très moyen. Il est évident que 2 véhicules ne pourront se croiser sans défoncer les bas-côtés.
- **Les traversées des villages** seraient interdites, indiquent les promoteurs du projet ? Quand on sait, car nous l'avons tous constaté, ce qui se passe pendant les moissons, la récolte des pommes de terre et la campagne des betteraves, pourquoi (et comment) les véhicules choisiraient des itinéraires de contournement ? Ils iront au plus court comme à l'accoutumée et à des vitesses trop élevées comme constaté si souvent !
- **L'insécurité sera donc largement augmentée sur les routes** mais aussi dans nos villages et notamment pour nos enfants.
- **L'épandage des digestats, avec les risques de pollution, du captage « Grenelle » situé sur la Commune des Essarts**, alors qu'il fournit en eau également LA NOUE, MŒURS-VERDEY et maintenant LACHY et BROYES. Le **principe de précaution** doit être de règle. LACHY est l'exemple récent de pollution qui doit nous interpeler.
- Etc, ... (voir le site d'ADENOS pour plus d'informations)

Agissons tous ! Agissons tous ensemble !

<p>ADENOS Association de Défense de l'Environnement du Nord-Ouest Sézannais 19 Grande Rue 51120 LES ESSARTS LES SEZANNE Mail : adenos.asso@gmail.com Site : https://www.adenos-asso.fr/ Tel : 06 11 98 56 59</p>	
--	--

Rejoignez-nous au plus vite pour qu'on puisse réagir !